

## SOBRIÉTÉ

Garantir la performance énergétique



# Part des bâtiments existants rénovés énergétiquement

### ✓ DÉFINITION

La rénovation énergétique désigne l'ensemble des travaux visant à diminuer la consommation énergétique d'un bâtiment. Elle constitue un des leviers pour tendre vers un modèle de développement en adéquation avec les objectifs de neutralité carbone. Elle répond à un triple enjeu : lutter contre le changement climatique, favoriser la reprise économique et faire reculer la précarité énergétique.

### ✓ MÉTHODE DE CALCUL

$$\frac{\text{Surface de plancher de bâtiments existants rénovés énergétiquement*}}{\text{Surface de plancher de bâtiments existants conservés}} \times 100$$

La loi Climat Résilience dispose qu'une rénovation énergétique est performante lorsqu'elle permet d'atteindre au moins la classe C du DPE, pour les logements de classes DPE F ou G avant travaux, ou la classe B du DPE dans les autres cas.

Les critères d'obtention du label BBC Rénovation sont actuellement en cours de révision, en concertation avec l'association Effinergie, sous l'autorité du Ministère délégué à la Ville et au Logement. La consommation conventionnelle en énergie primaire et les émissions induites de gaz à effet de serre visées avant déduction de la production locale d'électricité doivent correspondre à minima au niveau requis pour l'atteinte de la classe B du DPE ainsi qu'à un niveau satisfaisant de confort d'été. Le niveau de performance énergétique sera calculé selon les modalités définies dans le cadre du label BBC rénovation, en tenant compte de son évolution attendue en 2023. Dans tous les cas cela correspond :

Pour les bâtiments résidentiels, à des objectifs de consommation maximale en énergie primaire fixé à 110 kWh/m<sup>2</sup>.an et d'émissions GES de 11 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an, non modulables selon la zone climatique et l'altitude. Les calculs sont effectués selon la méthode de calcul 3CL DPE 2021. Les résultats

sont donc exprimés en kWh d'énergie primaire par m<sup>2</sup> de surface habitable (y compris les surfaces de vérandas chauffées, surface habitable à considérer définie à l'article 2 de l'arrêté DPE Logement du 31 mars 2021).

Pour les bâtiments à usages autres que d'habitation, la consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux est inférieur de 40 % à la consommation conventionnelle de référence définie dans la Réglementation Thermique dite Globale : Cep < Cref - 40%.

Les calculs s'effectuent cette fois selon la méthode Th C E Ex.

### Type d'indicateur

Résultat

### Thématique

Performance énergétique des bâtiments

### Engagements associés

13 17

### Étape



\* Rénovation énergétique performante : DPE passe à B, sauf pour les classes F et G (DPE passe à C)\*

### ✓ INTERPRÉTATION

En France, les bâtiments existants montrent une consommation énergétique moyenne entre 250 kWh/m<sup>2</sup>.an et 300 kWh/m<sup>2</sup>.an. S'ils souhaitent atteindre le niveau BBC grâce à une rénovation, ils devront diviser leurs consommations par 3 et abandonner les systèmes de chauffage utilisant des énergies fossiles.

### ✓ SOURCE DES DONNÉES

DPE des bâtiments réalisés avant et après travaux et déclaration des maîtres d'ouvrage.

Une partie de l'information est disponible en opendata :

[data.ademe.fr/datasets/dpe-france](https://data.ademe.fr/datasets/dpe-france) (avant juillet 2021)

[observatoire-dpe.ademe.fr/statistiques/outil](https://observatoire-dpe.ademe.fr/statistiques/outil) (à partir de juillet 2021)

[data.gouv.fr/fr/datasets/base-de-donnees-nationale-des-batiments/](https://data.gouv.fr/fr/datasets/base-de-donnees-nationale-des-batiments/)

### Pour aller plus loin

Label BBC Réno jusqu'au 31/12/2021  
[effinergie.org/web/les-labels-effinergie/effinergie-renovation/1654](https://effinergie.org/web/les-labels-effinergie/effinergie-renovation/1654)

Label BBC Réno à partir du 01/12/22  
[effinergie.org/web/les-labels-effinergie/effinergie-renovation](https://effinergie.org/web/les-labels-effinergie/effinergie-renovation)

Nota : les critères d'obtention du label BBC rénovation sont actuellement en cours de révision, en lien avec l'association Effinergie, sous l'autorité du Ministère chargé de la Ville et du Logement.